

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11
Par la poste. . . . . 15
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 4 novembre.

Le Standard se glorifie de ce que les élections municipales tournent pour la plupart à l'avantage du parti conservateur.

Les nouvelles d'Irlande sont assez alarmantes. Dans plusieurs endroits, il y a eu des troubles sérieux au sujet des élections; en outre il y a eu plusieurs actes incendiaires des meurtriers commis sur les différents points.

Plusieurs journaux rapportent que la banque d'Angleterre vient encore de disposer sur celle de France pour une somme de 200,000 liv. faisant partie des 1,500,000 liv. que cette dernière est venue de lui prêter.

Le Courier dit que tout se borne à l'offre faite par une maison respectable de la cité, d'escompter à 6 p. c. les billets que la banque avait elle-même escompté au même taux.

On écrit de Lisbonne, 28 octobre :

Mardi dernier, 80 sénateurs et députés de diverses opinions se sont réunis à l'invitation du gouvernement. Dans cette assemblée ils ont décidé que dans la prochaine session ils défendraient l'indépendance et la dignité nationale contre les prétentions de toute puissance étrangère, et qu'ainsi on suspendrait l'examen de tous projets quelconques relatifs à la dette étrangère.

FRANCE. — Paris, le 5 NOVEMBRE.

La Mode annonce, d'après sa correspondance de Bourges, que le préfet du Cher a signifié, mercredi dernier, à M. Ramirez de la Piscina, ministre de don Carlos, l'ordre de quitter Bourges dans les 48 heures.

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder aux enfants d'Adolphe Nourrit une indemnité annuelle de 1,800 francs. Cette somme sera versée aux mains de leur tuteur qui sera libre de l'employer selon les besoins de chacun d'eux.

On vient de mettre à exécution le projet déjà plusieurs fois annoncé d'établir à Paris des maisons de secours contre les accidents. Une première maison est ouverte rue de la Ferronnerie, 9.

Le nombre des indigènes a augmenté à Paris d'une manière effrayante depuis quelques années : Le 12<sup>me</sup> arrondissement compte à lui seul 16,000 indigènes.

La France a enfin dessiné sa politique. Elle a transmis à toutes les cours et à la Porte un ultimatum par lequel elle déclare qu'elle est décidée à soutenir toutes les prétentions de Méhémet-Ali, si celui-ci ne demande rien de plus que l'héritage de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie.

On ignore si le vice-roi va répondre, car S. A. arrive à Finstant du Caire; M. Cochelet ne sera admis que ce soir à huit heures et demie, et la boîte du paquebot sera fermée après leur entrée.

Feuilleton.

LES AMOURS DU CHEVALIER DE PLENOCHES

ET DE MADemoiselle QUATRE SOUS.

Fin. — ( Voir le POLITIQUE des 29, 30 octobre, 5 et 6 novembre.)

IX.

Tribulations de M. Vertamont.—Le bruit arrive aux oreilles d'un grand roi. Désespoir amoureux.

Les infortunes de notre héros et les airs languissants de Mme. la conseillère étaient assez connus dans la bourgeoisie. Tout le monde s'intéressait à ces jeunes gens qui s'en allaient mourant d'amour l'un pour l'autre.

— Ne vous affligez pas trop, dit l'avocat; ce n'est point un sujet à se tourner le sang. Sur tout ne faites pas de bruit, car on rira de votre mésaventure.

— Je me moque des rires, s'écriait Vertamont. Il me faut justice et qu'on mende mon ravisseur, ou je crierais par-dessus les toits.

— Ces pauvres enfants! dit-elle en écoutant les discours du mari. Laissez-les en paix, monsieur, et ne leur allez point faire de mal.

— Vous m'avez donné une belle pécore de femme! lui dit-il; ne s'est-elle pas enfuie de chez moi ce matin?

— Point! c'est pour aller avec son chevalier Plénoches.

— On l'a élevée malgré elle.

— Je vous dis qu'elle est partie avec le pendard volontairement, sous mes yeux.

— C'est impossible! vous l'auriez retenue.

Les voyages de S. A. sur le Nil et au Caire ont complètement rétabli sa santé.

PS.— Huit heures du soir. — Le vice-roi est arrivé ce soir, quoiqu'on ne l'attendit que demain. En ce moment, MM. les consuls sont au palais. L'heure avancée ne nous permettra pas de vous informer si leur entrevue avec S. A. aura été quelque importance.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 29 octobre :

L'ensemble du projet d'adresse a été pris hier en considération; les ministres n'ont pas cessé, jusqu'au dernier instant, d'être sur la brèche, et la lutte n'est pas terminée.

Dans la séance des députés du 29, l'ordre du jour a appelé la discussion du § 1er. du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 5 novembre :

Aujourd'hui les sections se sont de nouveau occupées des projets de lois financières et de la communication secrète faite dernièrement à la chambre par le ministre des colonies.

On apprend que diverses sections ont déjà terminé l'examen des lois du budget et qu'elles s'occupent maintenant du projet de loi concernant l'emprunt de 56 millions à charge des possessions orientales.

On parle d'une séance de la chambre pour cette semaine, dans laquelle il lui serait présenté un nouveau projet de loi.

Nous avons fait connaître la substance des propositions soumises par le gouvernement hollandais à la confédération germanique.

Dans la 12<sup>e</sup> séance du 27 juin de cette année, l'envoyé royal néerlandais grand-ducal a eu l'honneur de porter à la connaissance de cette haute assemblée que S. M. le roi grand-duc, avait fait ouvrir des négociations avec la cour ducale de Nassau.

S. M. éprouve de la satisfaction à faire suivre dès aujourd'hui cette communication, de l'annonce que les négociations en questions ont été couronnées d'un heureux succès.

Lorsque, le 15 juin de l'année dernière, S. M. fit déclarer à cette haute assemblée qu'elle était disposée à accepter l'art. 4 du traité de Londres du 19 avril de cette année, aujourd'hui ratifié, dans le sens d'une indemnité territoriale en faveur de la confédération germanique.

— Oui, si trois vauriens de gentilshommes ne m'eussent arrêté. — C'est donc contre son gré qu'elle est partie? — Volontairement, vous dis-je; en plein jour, à midi, en carrosse de louage, à ma barbe, au vu de mes gens et de tout le quartier.

— Un enlèvement ne s'est jamais fait ainsi, M. Vertamont. — C'est la première fois, j'en demeure d'accord; mais enfin cela est comme je vous le dis.

— Que la fièvre vous étrangle! je m'amuserais donc à inventer que je suis trompé, joué sous la jambe et traité comme George Dandin? Si vous ne me croyez point, venez à mon logis et trouvez-y votre fille; je vous en défie!

— Elle doit y être, mon gendre; elle n'en serait point partie sans me demander avis. — Par le diable! ceci passe les mesures. Vous êtes un vieux fou.

— Holà! n'est-ce pas vous plutôt qui avez la tête dérangée? Allez, vous êtes un sot. Vous ne méritiez point d'épouser une femme comme la vôtre, et si elle vient à vous tromper ce sera bien fait.

— Ah! que ne puis-je vous la rendre, la vilaine! — Oui-dà! et la dot avec, je pense? — Ces mots, Vertamont reprit le sens et devint plus tranquille.

M. Quatre-Sous finit par comprendre que sa fille avait bel et bien abandonné Vertamont; son orgueil de gentilhomme bourgeois jeta feu et flammes. Il rassembla ses parents et ses amis du Parlement et de la cour des comptes.

— Oui, dit-il en saisissant à-propos, un nœud d'épée d'un goût incomparable. Ce n'est point, je gage, un marchand qui a fait cela, mais quelque tée avec des doigts mignons.

sur les dispositions de l'article précité, étaient reconnues à la vérité par S. M., mais que, de l'autre côté aussi, les droits du royaume des Pays-Bas sur d'anciennes possessions néerlandaises qui ne pouvaient être géographiquement séparées des autres, avaient été fixées par les négociations qui précéderent le traité de Londres.

Guidée par cette conviction, S. M. par suite de l'arrangement conclu avec la maison ducale de Nassau, a arrêté en premier lieu, que les provinces prémentionnées, ayant déjà la plupart appartenu anciennement à la Néerlande, retournant, en vertu de l'art. 4 du traité de Londres, sous l'autorité de S. M., suivront à perpétuité en héritage l'ordre de succession existant pour la couronne des Pays-Bas.

Comme d'après la statistique établie, la population de la partie cédée du grand-duché de Luxembourg s'élève à 149,572 âmes, tandis que celle du duché de Limbourg présente une totalité de 147,527 âmes.

De même qu'aujourd'hui, S. M. le roi grand-duc sera ainsi en état de remplir entièrement toutes ses précédentes obligations comme membre fédéral, et s'appliquera en effet à rétablir aussitôt que possible non-seulement le contingent fédéral luxembourgeois, mais aussi le contingent fédéral limbourgeois.

Enfin, l'envoyé est autorisé à donner l'assurance que, de même que S. M. se livre pleine de confiance, à l'espoir que les ouvertures ci-dessus seront considérées par ses hauts alliés comme une nouvelle preuve de ses sentiments fédéraux.

Voici maintenant le texte de la convention conclue entre le roi Guillaume et le duc de Nassau :

Lorsque, par suite des événements déplorables de l'année 1850, la cession d'une partie du grand-duché de Luxembourg fut devenue une nécessité politique pour S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et cette partie ayant été effectivement cédée par S. M., par l'article 2 du traité conclu le 19 avril de cette année, à Londres, et S. M. ayant demandé à cet effet, conformément au pacte de famille de 1785, l'assentiment de ses sérénissimes agnats, ont été nommés comme plénipotentiaires, pour les négociations relatives à cet objet, de la part de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg :

M. le baron Hugo van Zuylen van Nyevelt, commandeur de l'ordre royal du lion-néerlandais, grand-croix de l'ordre royal français de la légion-d'honneur, membre de l'ordre équestre et des états-provinciaux de Hollande, ministre d'état et chambellan du roi; et de la part du sérénissime duc de Nassau, M. Charles Wilderich comte de Walderdorff, chevalier de l'ordre de Malte, truit, et qu'on irait jusqu'au pied du trône s'il le fallait, pour obtenir que le ravisseur fut mis aux mains de la justice.

Tandis que l'orage s'amassait ainsi, M. de Longueville en voyant arriver chez lui nos amants tout palpitants de joie et de craintes, tomba dans un véritable embarras. Ce prince, qui d'ailleurs aimait Plénoches, avait ri des amours du chevalier à cause du plaisir qu'y prenait sa fille; mais il était loin de croire que notre héros fut capable d'enlever une femme par violence et de l'amener à Coulommiers.

— Comment, disait-il à la princesse, ce garçon a-t-il pu faire une pareille folie! Il me met dans une alternative fâcheuse, ou de le livrer à ses juges, ou de me compromettre pour le sauver.

— Peut-être le chevalier eut-il perdu cette puissante protection sans Mlle. de Longueville, qui mit tout en œuvre pour remonter son altesse. Il fut décidé que Plénoches se cacherait dans une maisonnette, en attendant qu'on essaya d'apaiser ses ennemis, et que Mlle. Quatre-Sous resterait au château pendant qu'on se pourvoierait en cour de Rome.

On reçut bientôt l'avis à Coulommiers du grand bruit que menaient les Quatre-Sous à Paris. La saison tournait au froid et les feuilles commençaient à tomber des arbres, lorsque le duc revint à la cour en laissant Plénoches dans sa retraite.

Le roi était alors à St.-Germain. Le duc se vit accueilli avec froideur, car des gens de robe y étaient déjà venus et avaient conté l'affaire de Plénoches. M. de Lauzun, qui était présent, lui vint présenter ses respects, comme s'il n'eût pas été menacé d'une querelle, et lui dit à l'oreille de tâcher de tourner la conversation au badinage.

Il ne restait plus à mettre que l'épée, le gentilhomme de la chambre l'allait offrir, quand M. de Lauzun, poussant le duc par le coude, lui fit signe d'en regarder le nœud. M. de Longueville reconnut sur ce nœud un bouquet d'émeraudes que Mlle. Lavallière avait porté la veille.

— Voilà, dit-il en saisissant à-propos, un nœud d'épée d'un goût incomparable. Ce n'est point, je gage, un marchand qui a fait cela, mais quelque tée avec des doigts mignons.





